

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03.12.2018 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Alain MATHIEU, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Excusée : Christhie MARTINEZ

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP :**

Comme chaque année, afin de régler les éventuelles dépenses d'investissement non engagées en 2018, il est nécessaire d'autoriser le maire à mandater celles-ci dans la limite du quart du budget de l'année précédente.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Décisions modificatives :**

Des ajustements sont nécessaires pour le budget communal. En effet, il convient d'intégrer les travaux de voirie 2016 et 2017 pour 37 000 € en dépenses d'investissement au 2151/041, et la même somme en recettes d'investissement au 168758/041. Concernant les dépenses de fonctionnement, même si le chapitre 011 est excédentaire, il manque 7 800 € au 6541, somme disponible au 022 (dépenses imprévues).

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Commission de contrôle pour la révision des listes électorales :**

Lors du dernier conseil, faute de directives plus précises, nous avons proposé Marie VAN DEN BERGHE pour représenter la commune au sein de la commission de contrôle. Il convient de proposer un second nom pour le conseil municipal, ainsi que 2 noms pour représenter le tribunal administratif, et 2 pour la préfecture. Alain MATHIEU est proposé comme suppléant pour cette commission.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Repas des aînés : choix du traiteur :**

Nous avons sollicité Brulé à Bellac, l'auberge des Mas à Vaulry, et celle de Blanzac. Les propositions sont au même prix, le choix du menu fera la différence.

Après délibérations, le choix du conseil municipal est le suivant : 2 voix pour l'auberge de Blanzac, 2 pour l'auberge des Mas, et 5 abstentions. Il a donc été décidé de renégocier avec les deux candidats. Le choix sera entériné après ces négociations.

- **Vote du CA et du compte de gestion du budget lotissement :**

Le trésorier nous demande de voter le compte administratif et le compte de gestion du budget lotissement pour l'année 2018. Le solde est à 0, les écritures de clôture étant passées.

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion.

Le maire présente ensuite le compte administratif qui est concordant avec le compte de gestion, et se retire pour le vote.

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif.

- **Questions diverses :**

Aménagement du bourg : Point sur les travaux : Les travaux se terminent. Compte tenu du manque de diversité dans les essences proposées, il sera demandé à l'entreprise de ne pas faire les plantations, celles-ci seront réalisées en régie. L'aménagement d'une aire de jeu devra être finalisée.

Eoliennes : Le préfet a pris son arrêté autorisant l'exploitation du parc éolien qui doit être porté à connaissance du conseil municipal. Cependant, il est demandé une étude complémentaire concernant les chauves-souris. A cet effet, un nouveau mas de mesure va être mis en place début 2019 pour étudier le comportement de celles-ci. Les fouilles archéologiques auront lieu après le délai légal de recours, les travaux eux-mêmes pourraient débuter fin 2019.

Visite députée : Mme Magne a pris rendez vous avec le maire le 14 décembre. Les conseillers qui le souhaitent sont invités.

CCCHLeM: Ordures ménagères : Lors de la dernière réunion des maires, la collecte des OM était à l'ordre du jour. Une évolution de la collecte aura lieu mais le problème du mode de fonctionnement et du financement n'est pas résolu.

Local associatif : Les travaux d'électricité dans le local situé à coté de l'ancienne cantine sont terminés, celui-ci sera mis à disposition des associations rapidement.

- **Date du prochain conseil** : Le prochain conseil aura lieu le lundi 28 janvier à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 23 heures.